

Extension de la fourrière municipale

Police Municipale
21-0404

Mesdames, Messieurs,

La Mairie de Toulouse dispose d'un parc fourrière de 472 places qui, le 6 juin 2016, avait déjà été étendu de 100 places.

Le parc fourrière a reçu sur l'année 2019 environ 11 300 véhicules. Son taux d'occupation est actuellement de 93%. Les 7% restant, en linéaire, servent au roulement du « tout venant » des enlèvements quotidiens et des missions des véhicules ventouses du service de la fourrière municipale.

Cette saturation permanente, aujourd'hui, ne permet plus de conduire normalement des opérations de lutte contre le stationnement anarchique, de répondre aux demandes et signalements des Toulousains de véhicules ventouses sur la voie publique ou dans les lieux privés dans un délai raisonnable. Ainsi sur ce dernier point, la fourrière a accumulé un reliquat de 900 demandes non encore traitées signalements de véhicules en stationnement abusif.

Malgré l'optimisation du fonctionnement du service, l'augmentation du nombre de places de véhicules destinés à la destruction, le traitement des véhicules abandonnés par leur propriétaire restant à la charge de l'autorité de la fourrière souffre de délais de traitement plus ou moins longs, de procédures administratives lourdes qui ne permettent de libérer les places occupées dans des délais permettant une bonne rotation des véhicules sur le parc.

Afin de permettre la conduite d'une politique publique efficace de lutte contre le stationnement anarchique et contre les abandons de voitures sur l'espace public, le constat est fait de la nécessité impérieuse d'une augmentation supplémentaire de la capacité du parc.

Sur une estimation moyenne quotidienne mais également événementielle, il a été conclu un besoin de 300 à 350 places supplémentaires pour répondre aux traitements de ces véhicules sur la ville de Toulouse.

Le projet bénéficie d'une inscription à la programmation pluriannuelle d'investissements (PPI) d'une enveloppe de 6 M€, afin de répondre à une éventuelle acquisition foncière et aux aménagements réglementaires nécessaires.

Cet aménagement consiste en un parc de délestage des véhicules destinés à la destruction, ou d'appui opérationnel dans le cadre de très grandes manifestations. L'ensemble de l'activité quotidienne, pour les usagers, quant à elle resterait sur le site principal du 256 avenue des Etats-Unis (31200 TOULOUSE).

Si tel est votre avis, je vous invite, Mesdames, Messieurs, à prendre la délibération suivante :

Article unique : Au regard des éléments apportés et des enjeux de bonne tenue de l'espace public et de mobilités, le Conseil Municipal adopte le principe d'extension de la fourrière municipale de la Ville de Toulouse.

Délibération du Conseil Municipal
publiée par affichage en Mairie le 23/06/2021
reçue à la Préfecture le 23/06/2021
publiée au RAA le

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTÉES
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,**

**Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué**

Emilion ESNAULT

Séance du vendredi 18 juin 2021

12.6 – Extension de la fourrière municipale - 21-0404

Police Municipale - -

110

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 11 juin 2021, s'est réuni dans la Salle des Illustres de Hôtel de Ville.

- **Présents :** Jean-Luc MOUDENC Maire, Président

Daniel ROUGE, Laurence ARRIBAGE, Jean-Michel LATTES, Agnès PLAGNEUX BERTRAND, Sacha BRIAND, Nicole YARDENI, Francis GRASS, Patricia BEZ, Ollivier ARSAC, Annette LAIGNEAU, Jean-Jacques BOLZAN, Marion LALANE-DE LAUBADERE, Emilion ESNAULT, Laurence KATZENMAYER, Pierre TRAUTMANN, Valérie JACQUET-VIOLEAU, Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Souhayla MARTY, Djillali LAHIANI, Cécile DUFRAISSE, Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, Maxime BOYER, Christine ESCOULAN, Jean-Claude DARDELET, Ghislaine DELMOND, Nicole MIQUEL BELAUD, Brigitte MICOULEAU, Jean-Paul BOUCHE, Françoise AMPOULANGE, François CHOLLET, Thierry SENTOUS, Philippe PERRIN, Henri DE LAGOUTINE, Jean-François PORTARRIEU, Bertrand SERP, Caroline ADOUE BIELSA, Jonhny DUNAL, Marine LEFEVRE, Claire NISON, Samir HAJJE, Nicolas MISIAK, Christophe ALVES, Julie ESCUDIER, Gaëtan COGNARD, Gnadang OUSMANE, Clément RIQUET, Fella ALLAL, Nadia SOUSSI, Maroua BOUZAIDA SYLLA, Julie PHARAMOND, Nina OCHOA, Jamal EL ARCH, Michèle BLEUSE, Julienne MUKABUCYANA, Odile MAURIN, Pierre LACAZE, Isabelle HARDY, Maxime LE TEXIER, Hélène CABANES, Caroline HONVAULT, Antoine MAURICE, Aymeric DEHEURLES, Hélène MAGDO, François PIQUEMAL, Agathe ROBY, Romain CUJIVES, Vincent GIBERT

- **Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :**

Isabelle FERRER a donné pouvoir à Maroua BOUZAIDA SYLLA

- **Empêchés d'assister temporairement à la séance et ont donné pouvoir :**

Jean-Baptiste DE SCORRAILLE à partir du dossier 1.1 jusqu'au dossier 2.6

Secrétaire de séance : Nina OCHOA.

Résultat du vote :

Adopté à l'unanimité